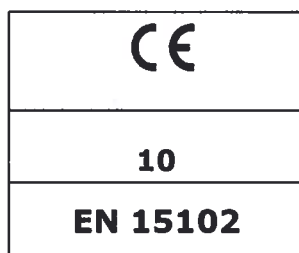


ATTESTATION DE CONFORMITE CE



En conformité avec la Directive 89/106/EEC de la Commission de la Communauté européenne du 21 Décembre 1988 relative à la réglementation et à la législation en vigueur concernant les matériaux de construction (Construction Products Directive – CPD), amendée par la Directive 93/68/EEC de la Commission de la Communauté européenne du 22 Juillet 1993, ce document atteste que les produits cités ci-dessous ont fait l'objet des procédures de contrôle adéquates en usine.

Type de matériaux de construction : Revêtements muraux décoratifs – Papiers-peints

Commercialisés par : AS Creation Tapeten AG
Südstr. 47
51674 Gummersbach
Allemagne

Ce document certifie que tous les critères relatifs à l'attestation de conformité ainsi que les caractéristiques des produits telles que détaillées dans l'annexe ZA

EN 15102:2007

sont respectés et que les produits sont conformes aux normes exigées.

Sur base de cette déclaration, le fabricant atteste que l'étiquetage des produits commercialisés comporte le marquage CE, tel qu'illustré ci-dessus, indiquant sa pleine conformité par rapport à l'ensemble des conditions requises pour sa distribution sous cette certification. Pour les produits sujets à classification anti-Feu, le classement selon EN 13502-1 est indiqué sur l'étiquette.

Producteur AS Creation Tapeten AG

Signature

Titre

Responsable Qualité
Wolfgang Braun

Références

Classement Feu	D-s3, d2 (CWFT) ou résultats par qualité selon EN 13501-1
Présence de formaldéhyde	Résultat Satisfaisant
Présence de métaux lourds et pigments spécifiques	Résultat Satisfaisant
Présence de Chlorure de vinyle monomere	Résultat Satisfaisant
Absorption phonique	NS
Absorption thermique	NS